



Paris, le 17 juillet 2025

La Banque de France publie le rapport annuel 2024 sur l'épargne réglementée

Cette édition 2024 fait le point sur l'évolution des principaux produits de l'épargne réglementée dont le livret A, le LDDS, ou le LEP, qui, dans un contexte de normalisation progressive des taux d'intérêt, restent plébiscités par les ménages.

Après des niveaux de collecte inédits amorcés en 2022 et poursuivis en 2023, les flux nets vers l'épargne réglementée s'établissent à 20,1 milliards d'euros sur l'année 2024, en troisième position après l'assurance-vie et les comptes à terme. Sur les 956 milliards d'euros d'encours à fin 2024, 432 sont attribuables au seul livret A, dont la collecte nette s'est élevée à 15 milliards d'euros. De son côté, le LEP, avec plus de 82 milliards d'euros d'encours, a enregistré une collecte nette de 5,6 milliards d'euros.

Dans un contexte de ralentissement de l'inflation, et donc de normalisation des taux de rémunération, le taux du livret A et du LDDS a été maintenu à 3 % sur l'ensemble de l'année 2024. Il a ensuite été fixé à 2,4 % au 1^{er} février 2025 et, à partir du 1^{er} août prochain, sa rémunération sera de 1,7 %. Le taux de rémunération du LEP a, quant à lui, été fixé en 2024 à un taux supérieur à celui de sa formule de calcul et nettement au-dessus de l'inflation afin de protéger le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes : de 5 % au premier semestre, il a été fixé à 4 % au second semestre 2024 puis à 3,5 % au 1^{er} février dernier. Il sera à 2,7 % à compter du 1^{er} août 2025, alors que l'inflation moyenne attendue sur l'année 2025 devrait être autour de 1 %. Malgré l'ouverture de plus d'1 million de LEP en 2024, portant leur nombre à près de 12 millions, les efforts des banques et des pouvoirs publics doivent être maintenus afin qu'une part plus importante des ménages concernés y souscrive.

Le rapport rend également compte de l'utilisation des fonds collectés. Pour la partie centralisée au Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignation, les 21 milliards d'euros de nouveaux prêts accordés au logement social et à la politique de la ville en 2024 – un niveau jamais enregistré depuis bientôt vingt ans – ont permis de **financer la construction de 107 804 nouveaux logements sociaux et la réhabilitation de 108 923 autres logements**. Du côté des fonds non centralisés conservés au bilan des établissements bancaires, **plus de 115 milliards d'euros de nouveaux crédits ont été accordés aux PME**, et les financements en faveur de la transition énergétique ou de la réduction de l'empreinte climatique ont progressé avec plus de **240 milliards d'euros d'encours de prêts consacrés au financement de logements aux normes RT2012 ou RE2020 à fin 2024**.

Enfin, ce rapport revient sur le niveau élevé du taux d'épargne des Français, qui allouent actuellement 18 % de leur revenu disponible à l'épargne, contre moins de 15 % avant

la crise sanitaire. Il interroge également la pertinence de plusieurs facteurs macroéconomiques sur la **détention de l'épargne réglementée, dont la part dans les placements financiers des ménages reste stable**, à 15 %.

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr/

Suivez nous    